

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe SODINO SICAR

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 septembre 2021. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		24 257	9 381
MOINS AMORTISSEMENTS		-13 157	-9 381
		11 099	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	27 516 095	27 454 452
MOINS AMORTISSEMENTS		-8 755 369	-7 768 676
		18 760 726	19 685 775
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	31 506 889	32 914 714
MOINS PROVISIONS		-11 756 248	-11 677 113
		19 750 642	21 237 602
AUTRES ACTIFS NON COURANT		0	351
ACTIFS NON COURANTS		38 522 467	40 923 728
ACTIFS COURANTS			
CLIENTS		1 319 318	1 140 274
MOINS PROVISIONS		-1 307 601	-1 133 995
		11 718	6 280
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	3 233 100	3 027 135
MOINS PROVISIONS		-161 072	-171 853
		3 072 028	2 855 282
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	11 787 365	9 767 104
MOINS PROVISIONS		-3 179 555	-3 190 680
		8 607 810	6 576 424
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 720 848	1 562 230
ACTIFS COURANTS		13 412 403	11 000 217
TOTAL DES ACTIFS		51 934 871	51 923 945

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-16 383 567	-15 532 922
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		21 668 123	22 518 768
Résultat consolidé		-446 605	-813 113
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		21 221 519	21 705 656
Part des minoritaires dans les capitaux propres		-108 312	627 338
Part des minoritaires dans le résultat		-489 387	-685 762
Intérêts des minoritaires		-597 699	-58 424
Total capitaux propres		20 623 819	21 647 232
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		12 371 620	12 968 270
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 887 500	2 470 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		3 200 000	3 200 000
Avances sur cessions d'actions		1 431 585	1 242 029
Cautions reçues		1 753 932	1 753 932
Provision pour risques et charges		320 000	320 000
Emprunt		4 203 684	4 106 180
PASSIFS NON COURANTS	B2	26 916 930	27 809 019
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		163 736	240 723
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	1 353 809	1 183 933
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	2 876 577	1 043 038
PASSIFS COURANTS		4 394 122	2 467 694
TOTAL DES PASSIFS		31 311 051	30 276 713
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		51 934 870	51 923 945

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2020	31/12/2019
REVENUS DES LOYERS		1 535 362	1 545 531
REVENUS DES PARTICIPATIONS		332 136	138 731
REVENUS DES PLACEMENTS		430 050	469 498
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		101 684	118 754
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		103 955	99 772
JETON DE PRESENCE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	2 503 187	2 372 286
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-458 651	-554 272
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES ET SERVICE	C.3	-43 275	-47 300
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 316 827	-1 231 572
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-1 177 662	-1 517 947
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-442 386	-515 245
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-3 438 802	-3 866 336
RESULTAT D'EXPLOITATION		-935 615	-1 494 051
AUTRES GAINS ORDINAIRES		4 975	0
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-225	-36
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-930 865	-1 494 087
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-5 127	-4 788
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-935 992	-1 498 874
Résultat consolidé		-446 605	-813 113
Part des autres actionnaires dans le résultat		-489 387	-685 762
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-935 992	-1 498 874

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	<i>B1</i>	<u>-446 605</u>	<u>-813 113</u>
Ajustements pour :			
-Part des minoritaires dans le résultat	<i>B1</i>	-489 387	-685 762
- Amortissements et provisions	<i>C5-D1</i>	1 177 662	1 517 947
- Variation des Créances et autres actifs	<i>D2</i>	-385 009	-629 732
- Variation des fournisseurs et autres dettes	<i>D3</i>	141 885	-555 688
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)	<i>D4</i>	516 076	541 500
- Reclassement Exigible IRADA		11 150	11 512
- Plus-values de cession Participations et CCA - Fonds gérés	<i>D5</i>	-512 649	-98 396
- Plus-values de cession des Participations et CCA - SODINO		-269 616	
- Quotes parts subvention d'investissement	<i>B1</i>	-99 771	-99 772
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		<u>-361 262</u>	<u>-811 503</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-76 519	-28 949
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
* Participations		0	-1 065 000
* Comptes courants associés	<i>D6</i>	-380 000	-316 486
* Cautionnement	<i>A2</i>	-3 900	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières :			
* Participations		1 213 109	681 626
* Comptes courant associés	<i>D6</i>	158 780	317 821
* FONDS CDC	<i>A2-ii</i>	972 100	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2</i>	189 556	319 463
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>		<u>2 073 126</u>	<u>-91 525</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
<i>Cautions reçues</i>			5 000
Encaissement des emprunts		742 417	193 000
Réserves pour fonds social	<i>B1</i>	12 351	25 462
Variation des placements courants		-1 790 261	150 243
Encaissements sur financement FOPRODI		0	480 000
Encaissements sur financement FR		0	830 000
Encaissements sur financement FCDC		67 500	205 000
Décaissements sur financement FOPRODI			-464 269
Décaissements sur financement CDC			-235 299
Décaissements des emprunts		-644 916	-566 771
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		<u>-1 612 909</u>	<u>622 366</u>
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>			
	<i>A5-B4</i>	<u>98 955</u>	<u>-280 662</u>
Trésorerie début de l'exercice	<i>A5-B4</i>	1 562 440	1 843 102
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A5-B4</i>	1 661 395	1 562 440

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :****I / Présentation du Groupe :**

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des intérêts du groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion – Fonds d’amorçage s’élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d’intégration globale. L’intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d’actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l’information financière du groupe comme celle d’une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d’évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l’impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d’investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d’acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l’actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :***1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO***

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouverts depuis plusieurs exercices, au poste ‘Intérêts réservés’ au passif de son bilan. Le retraitement d’homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constater une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constater une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;

L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures ;

- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs ;
- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	3 241 973	3 241 973	0
Construction	23 542 777	23 542 777	0
Matériel de transport	296 935	296 935	0
Agencements, aménagements et Installations générales	128 564	127 144	1 420
Mobilier de bureaux	76 518	48 621	27 898
Matériel de bureaux	55 777	26 656	29 121
Matériel Informatique	93 030	89 825	3 205
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0
Constructions en cours	71 700	71 700	0
Totaux bruts	27 516 095	27 454 452	61 644
<u>Amortissements</u>			
Constructions	8 250 067	7 303 427	946 640
Matériel de transport	268 911	253 031	15 880
Agencements, aménagements et Installations	80 685	74 175	6 510
Mobilier de bureaux	46 906	44 747	2 159
Matériel de bureaux	18 878	17 339	1 539
Matériel Informatique	82 742	70 416	12 327
Petits équipements de bureaux	7 180	5 543	1 638
Totaux Amortissements	8 755 369	7 768 676	986 693
Valeurs nettes	18 760 726	19 685 775	-925 049

NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation Pôle technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations non consolidées	31 424 220	32 835 945	-1 411 725
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	4 851	951	3 900
- Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeur Brute	31 506 889	32 914 714	-1 407 825
- Provision / Participations	-11 756 248	-11 677 113	-79 135
TOTAL	19 750 642	21 237 602	-1 486 960

i- Titres éliminés :

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	Variations
- Participation dans la filiale SOPINO SA	2 499 900	2 499 900	0
TOTAL	2 499 900	2 499 900	0

ii- Participations non consolidées :

La variation des participations non consolidées s'élevant à 1 411 725 DT se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	PARTICIPATION AU NOMINAL				PRIX DE CESSION			
	Fonds propres	FROP-RODI	F. CDC	Total	Fonds propres	FROP-RODI	F. CDC	Total
<u>RETROCESSIONS</u>								
LE FRIGO	6 450	115 875		122 325	85 253	12 255		97 508
SOTULIN	8 200	4 200		12 400	9 927	11 449		21 376
SOMIPEM	582 000	195 000	500 000	1 277 000	379 119	715 106	972 100	2 066 325
TOTAL	596 650	315 075	500 000	1 411 725	474 299	738 810	972 100	2 185 209

NOTE A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Prêt et avance au personnel	78 653	115 694	-37 042
- Personnel Avances et acomptes	12 034	19 860	-7 826
- Etat impôt sur les sociétés	2 424 801	2 025 665	399 135
- Débiteurs divers	113 578	92 717	20 861
- Charges constatés d'avance	32 737	13 748	18 988
- Produit à recevoir	257 549	433 142	-175 593
- Etat, Crédit de TVA à reporter	313 749	326 308	-12 558
Valeur Brute	3 233 100	3 027 135	205 965
- Provision	-161 072	-171 853	10 781
TOTAL	3 072 028	2 855 282	216 746

NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Titres cotés en bourse	1 269 397	1 303 311	-33 914
- Placements financiers	4 750 282	4 782 107	-31 825
- Comptes courants (Autres que SOPINO)	3 911 686	3 681 686	230 000
- Placements SICAV	1 856 000	0	1 856 000
Valeur Brute	11 787 365	9 767 104	2 020 261
- Provisions / Titres de placement	-2 473 614	-2 432 814	-40 800
- Provisions / CCA	-705 941	-757 866	51 925
Provisions	-3 179 555	-3 190 680	11 125
TOTAL	8 607 810	6 576 424	2 031 386

NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
Disponibilité en Caisse	1 142	1 489	-346
Disponible compte FINACORP	4 039	7 367	-3 328
Avoirs en Banques	1 715 667	1 553 374	162 293
TOTAL	1 720 848	1 562 230	158 618

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
Capital social de la société Mère	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-16 383 567	-15 532 922	-850 645
Total capitaux propres groupe avant résultat	21 668 123	22 518 768	-850 645
Résultat consolidé	-446 605	-813 113	366 508
Total capitaux propres groupe	21 221 519	21 705 656	-484 137
Part des minoritaires dans les capitaux propres	-108 312	627 338	-735 650
Part des minoritaires dans le résultat	-489 387	-685 762	196 374
Intérêts des minoritaires	-597 699	-58 424	-539 275
Total capitaux propres	20 623 819	21 647 232	-1 023 412

1. Réserves consolidées

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	5 000 000	43 051 690
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	5 000 000	43 051 690
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	193 591	0	193 591
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-20 389 178	-6 298 451	-26 687 629
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-893 812	-893 812
<u>RESERVES</u>	-19 572 800	-4 863 369	-24 436 169
<u>Corrections des Réserves</u>	5 797 436	-353 246	5 444 190
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	4 401 186	0	4 401 186
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Elimination Provisions TP SOPINO	1 150 000	0	1 150 000
Elimination Reprise Provision sur Intérêts CCA SOPINO	250 000	0	250 000
Elimination Int / CCA ant /immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	162 940	162 940
<u>RESERVES CORRIGÉES</u>	-13 775 363	-5 216 615	-18 991 979
<u>Elimination des titres de participation</u>	SODINO	SOPINO	Cumul
<u>Capitaux propres & Réserves</u>	24 276 327	-216 615	24 059 711
<i>% Intérêt</i>	100%	49,998%	
Quote-part Groupe	24 276 327	-108 303	24 168 023
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-2 499 900	-2 499 900
Réserves consolidées	-13 775 363	-2 608 203	-16 383 567
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves		-108 312	-108 312

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	21 647 232	23 227 916	-1 580 684
Affectation au Fonds social	12 351	25 462	-13 111
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	0	-7 500	7 500
Amortissement des subventions	-99 772	-99 772	0
Résultat de l'exercice	-935 992	-1 498 874	562 883
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	20 623 819	21 647 232	-1 023 411

2. Résultat Consolidé

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	-393 256	-999 103	-1 392 359
Corrections	436 000	20 367	456 367
Elimination Provision sur Intérêts CCA	686 000		686 000
Elimination Reprise de provision sur Int. CCA	-250 000		-250 000
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	20 367	20 367
Résultat Corrigé	42 744	-978 736	-935 992
% Intérêt	100%	49,998%	
Résultat Consolidé	42 744	-489 348	-446 605

NOTE B.2- PASSIFS NO COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	19 207 729	20 386 879	-1 179 150
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 371 620	12 968 270	-596 650
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 887 500	2 470 000	-582 500
- Financement FR PME	3 200 000	3 200 000	0
<u>Autres Passifs non Courants</u>	7 709 201	7 422 140	287 060
- Avances sur cession d'actions	1 431 585	1 242 029	189 556
- Cautions reçues	1 753 932	1 753 932	0
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunt	4 203 684	4 106 180	97 504
TOTAL	26 916 930	27 809 019	-892 090

NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Produits constaté d'avance	114 295	110 967	3 329
- Personnel Charges à payer	229 383	236 736	-7 354
- Provision départ à la retraite	75 374	119 368	-43 994
- Provision pour Congés Payés	95 606	139 411	-43 805
- Etat Impôts et Taxes	297 875	131 823	166 052
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	201 782	120 373	81 410
- Crédoeurs divers	17 881	17 881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	6 601	7 587	-986
- Compte d'attente	-50	-12 891	12 841
- Charge à payer	211 635	186 298	25 337
- Intérêt couru et non échus	103 426	126 379	-22 953
TOTAL	1 353 809	1 183 933	169 876

NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
<i>Exigible BEI</i>			
<i>Exigible FOPRODI</i>	1 082 884	358 293	724 591
<i>Exigible IRADA</i>	500 781	489 627	11 154
<i>Exigible Fonds CDC</i>	1 233 250	195 118	1 038 132
<i>Comptes Courants Bancaires débiteurs</i>	59 662	0	59 662
TOTAL	2 876 577	1 043 038	1 833 539

NOTE C.1- REVENUS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
Revenus des Participations	332 136	138 731	193 405
- Jetons de présence	332 136	138 731	193 405
Revenus des Placements et opérations financière	430 050	469 498	-39 449
- Produits Comptes à terme	20 588	12 564	8 024
- Plus-value / titres Sicav	2 713	614	2 098
- Dividendes des titres de placement	12	12	0
- Produits comptes de placement	406 033	454 730	-48 697
- Intérêts crédoeurs	704	1 578	-874
Etudes et prestations de services	101 684	118 754	-5 600
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	48 264	42 565	5 699
- Commissions sur projets financés Fonds Rest. PME	34 350	26 615	7 735
- Commissions sur projets financés FOPRODI	0	24 803	-24 803
- Commission d'Etude	7 600	13 300	-5 700
Loyer	1 535 362	1 545 531	-10 168
Autres Produits D'exploitation	103 955	99 772	4 183
TOTAL	2 503 187	2 372 286	142 371

NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
Opérations sur titres	21 441	10 797	10 644
- Frais sur titres de placement	298	2 491	-2 193
- Pertes sur cession titres de placement	0	8 300	-8 300
- Récupération assurances auto	-17 004	0	-17 004
-Moins-value / réévaluation des placement	38 148	7	38 141
Services bancaires	437 210	543 475	-106 265
- Commissions bancaires	6 132	5 180	952
- Intérêts des comptes courants	265	15 397	-15 132
- Intérêt sur emprunt	399 355	517 819	-118 464
- Pénalités & amendes	31 458	5 079	26 379
TOTAL	458 651	554 272	-95 621

NOTE C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Achats non stockés de fournitures	5 039	1 733	3 305
- Achat carburant	31 508	37 293	-5 784
- Achats Divers	2 615	628	1 987
- Eau et électricité	6 287	7 646	-1 359
TOTAL	43 275	47 300	-1 851

NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
- Salaires et compléments de salaires	720 778	605 310	115 468
- Primes et gratifications	400 213	377 403	22 810
- Congés payés	-58 498	24 946	-83 444
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	212 676	200 185	12 490
- Assurance Groupe	41 659	23 728	17 931
TOTAL	1 316 827	1 231 572	85 255

NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
Dotations aux amortissements	1 166 726	1 409 842	-243 116
- Amortissement des immobilisations	1 166 726	1 409 842	-243 116
			0
Dotations aux Provisions	10 936	108 105	-53 176
- Provisions sur titres de participation	336 344	512 923	-176 579
- Provisions sur titres de placement	35 170	130 850	-95 680
- Provisions pour dépréciation des créances	-13 081	0	-13 081
-Provision compte courant associé	40 800	32 006	8 794
- Reprise / Provision sur titres de participation	-257 209	-526 674	269 465
- Reprise / Provision sur titres de placement	-87 095	-41 000	-46 095
TOTAL	1 177 662	1 517 947	-296 291

NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2020	2019	Variation
-Loyer	39 994	45 796	-5 803
-Entretien et réparation	62 263	127 081	-64 819
-Frais de déplacement	3 984	4 650	-667
-Publicité, publication, relation publique	12 148	17 228	-5 081
- Frais postaux	17 473	15 953	1 520
-Commission bancaire	5 764	2 628	3 136
- Jetons de présence	59 325	42 688	16 638
- T.F.P.	33 009	30 018	2 991
- Taxes sur les véhicules	3 891	5 228	-1 337
- Assurance	59 624	61 707	-2 083
- Réception	19 313	30 775	-11 462
- Honoraires	84 611	56 910	27 701
- Autres charges	40 990	74 583	-33 593
TOTAL	442 386	515 245	-72 858

D1- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
<u>Dotations</u>	<u>413 775</u>	<u>1 141 639</u>	<u>1 555 413</u>	<u>229 633</u>	<u>1 785 046</u>
<i>Dotations aux amortissements</i>	45 455	1 141 639	1 187 093	-20 367	1 166 726
<i>Dotations aux provisions</i>					
Titre de participation	336 344		336 344	250 000	586 344
Créances clients		0	0		0
Titres d placements	35 170		35 170		35 170
Reprise sur Provision IDR	-43 994		-43 994		-43 994
Autres	40 800		40 800		40 800
<u>Reprises sur provisions</u>	<u>-594 304</u>	<u>-13 081</u>	<u>-607 384</u>	0	<u>-607 384</u>
Titre de participation	-257 209		-257 209		-257 209
Provision pour IDR					
Avances en CCA	-337 095		-337 095		-337 095
Reprise sur provision		-13 081	-13 081		-13 081
Totaux	<u>-180 529</u>	<u>1 128 558</u>	<u>948 029</u>	<u>229 633</u>	<u>1 177 662</u>

D2- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes clients	0	179 043	179 043	0	179 043
Variation des Autres actifs courants	459 334	190 919	650 253	-444 288	205 965
	459 334	369 962	829 296	-444 288	385 009

D3- VARIATION DES DETTES ET AUTRES PASSIFS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes Fournisseurs	18 887	58 100	76 987	0	76 987
Variation des Autres Passifs courants	-633 072	-667 091	-1 300 164	1 130 288	-169 876
Déduction Variation provision IDR	-43 994		-43 994	0	-43 994
Autres	-5 002		-5 002		-5 002
	-663 181	-608 991	-1 272 173	1 130 288	-141 885

D4- VARIATION DE L'EXIGIBLE DÛ AUX FONDS (Principal)*En Dinar Tunisien*

Fonds / Projets	Montants
<u>FOPRODI</u>	<u>127 945</u>
Plus-value SOMIPEM	119 796
Plus-value FRIGO	5 225
Plus-value SOTULIN	2 924
<u>CDC</u>	<u>384 704</u>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM	377 680
- Plus-value sur CCA SOMIPEM	7 024
Autres	3 427
Totaux	516 076

D5- PLUS-VALUES DE CESSION DE PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENT DE CCA - PART DES FONDS GERES*En Dinar Tunisien*

Fonds / Projets	Montant
<u>Quotepart FOPRODI dans les :</u>	<u>127 945</u>
Plus-value SOMIPEM	119 796
Plus-value FRIGO	5 225
Plus-value SOTULIN	2 924
<u>Quotepart CDC dans les :</u>	<u>384 704</u>
- Plus-value sur rétrocession de Participation SOMIPEM	377 680
- Plus-value sur CCA SOMIPEM	7 024
Totaux	512 649

D6- DECAISSEMENTS ET ENCAISSEMENTS SUR AVANCES EN COMPTE COURANTS AUX PROJETS*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	Montant	Fonds	Remboursement	Plus-Value	Plus-Value / Tiers
<u>Libérations en CCA</u>	380 000				
CCA ZEMAR	180 000	CDC			
MSTC	200 000	CDC			
<u>Remboursement sur CCA</u>	150 000		158 780	1 756	7 024
CCA SOMIPEM	150 000	CDC	158 780	1 756	7 024
Totaux	230 000		158 780	1 756	7 024

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN**E.1- ENGAGEMENTS RECUS (SODINO SICAR)**

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
WEST PHARMA	150 000	75%	Compte Courant Actionnaire
	1 466 000	1 023 600	

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES (SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

F- NOTE SUR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS :

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe SODINO a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 Août 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.



Expert Partners
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'OECT

Groupe SODINO SICAR
Av. Taïb M'HIRI- Batiment société des foires
de Siliana – 6001 SILIANA

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Avis d'auditeur indépendant
(Etats financiers consolidés)
Exercice clos au 31 Décembre 2020

Messieurs les Actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **51 934 871 DT**, des capitaux propres consolidé positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **21 221 519 DT**, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-446 605DT** et un flux de trésorerie consolidé négatif provenant des activités d'exploitation de **-361 262DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Paragraphes d'observation post-opinion :

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait suivant qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la **Note F** aux états financiers se rapportant aux événements postérieurs à la date de clôture se rattachant à la pandémie du COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 09 Août 2021,

Expert Partners

Salah MEZIOU

